



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc éolien sur la commune de Saint-Martin-des-Prés

Par arrêté préfectoral du 8 avril 2024, une enquête publique de **31 jours** est ouverte du **mardi 7 mai 2024, 9h00**, heure d'ouverture de l'enquête, au **jeudi 6 juin 2024 inclus, 17h00**, heure de clôture de l'enquête à la mairie de Saint-Martin-des-Prés, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Engie Green Saint-Martin-des-Prés, siège social Le Triade II, 215 rue Samuel Morse – 34000 MONTPELLIER, pour le projet d'implantation et d'exploitation d'un parc éolien comprenant 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison, à Saint-Martin-des-Prés.

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a émis un avis sans observation sur le projet d'autorisation environnementale le 3 janvier 2024.

Modalités de consultation du public :

- Le dossier sera consultable à partir du site internet suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/eolien-saint-martin-des-pres> accessible en scannant le QR code ci-après :



- Le dossier sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor :

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles/Saint-Martin-des-Prés-Engie-Green-Projet-de-parc-eolien>

Le dossier complet, support papier et numérisé comprenant notamment l'étude d'impact, peut être consulté durant l'enquête publique à la mairie de Saint-Martin-des-Prés aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

- Les mardi et jeudi de : 9h00-12h00 / 14h00-17h00
- Le mercredi de : 14h00 - 17h00
- le vendredi de : 9h00 - 12h30

Pendant la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations :

- par voie électronique à l'adresse suivante :
eolien-saint-martin-des-pres@mail.registre-numerique.fr
- ou directement en se rendant sur le registre électronique à partir du lien suivant :
<https://www.registre-numerique.fr/eolien-saint-martin-des-pres>
- ou par voie postale à la commissaire enquêtrice à la mairie de Saint-Martin-des-Prés,

à l'adresse suivante : Mairie – 1 Place de la Mairie – 22320 Saint-Martin-des-Prés

- Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, mis à sa disposition à la mairie de Jugon-les-Lacs.

Les contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles et donc visibles par tous sur le site internet suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/eolien-saint-martin-des-pres>

Madame Anne RAMEAU a été désignée pour remplir les fonctions de commissaire enquêtrice. Elle recevra le public à la mairie de Saint-Martin-des-Prés, les :

DATES	HORAIRES
Mardi 7 mai 2024	de 9h00 à 12h00
Mardi 14 mai 2024	de 14h00 à 17h00
Samedi 25 mai 2024	de 9h00 à 12h00 ouverture exceptionnelle
Jeudi 30 mai 2024	de 9h00 à 12h00
Jeudi 6 juin 2024	de 14h00 à 17h00

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de Madame Marine GAGNAIRE, cheffe de projet, à l'adresse électronique suivante : marine.gagnaire@engie.com ou par téléphone au n° 07 72 04 63 90.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice numérisés seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Martin-des-Prés et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale, assorti de prescriptions, soit à un refus.